

Fiche de poste du directeur du GIS HOMMER

« Fréquentation, Usages et Gouvernance dans les aires marines protégées »

L'Université de Bretagne Occidentale (U.B.O) recrute un agent contractuel à 100%, de niveau ingénieur pour assurer la fonction de **directeur du GIS HOMMER** « Fréquentation, Usages et Gouvernance dans les aires marines protégées ».

Localisation : laboratoire Geomer (UMR 6554), IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), Université de Bretagne Occidentale, 1 place Nicolas Copernic, 29280 Plouzané.

Fonction : Directeur du GIS

Éléments de contexte : La création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales sur la thématique « Fréquentation, Usages et Gouvernance des aires marines protégées » vient concrétiser une démarche initiée il y a trois ans par les laboratoires LETG Brest Géomer (UMR 6554), Amure (UMR M 101) et l'Agence des aires marines protégées. Un séminaire organisé à Brest en novembre 2011, dédié à cette initiative a rassemblé chercheurs et gestionnaires et a permis de recueillir les attentes de chacun vis-à-vis du futur GIS, mais aussi d'identifier ses principaux axes de recherche (La synthèse de ce séminaire est disponible sur le [site internet de l'Agence des aires marines protégées](#)).

Le but principal du GIS est de structurer un domaine de recherche dynamique au niveau national voire international ayant pour objet l'étude et la recherche interdisciplinaires sur la gestion des aires marines protégées et de leurs prolongements terrestres et marins. Il a vocation à impliquer étroitement la communauté scientifique et les gestionnaires d'espaces marins protégés.

Trois thèmes scientifiques sont retenus à titre indicatif mais non exclusif : fréquentation, usages et gouvernance. Ils visent à assurer la transdisciplinarité et l'interactivité entre scientifiques et structures gestionnaires autour de problématiques de recherche communes appliquées ou fondamentales.

Le GIS concerne les aires marines protégées côtières ou du large, existantes ou en devenir. Les espaces périphériques à ces aires pourront être pris en compte en fonction des problématiques, des enjeux et des caractéristiques des territoires concernés au plan géographique, environnemental et socio-économique.

Gouvernance du GIS et mission du directeur :

La gouvernance du GIS sera assurée par

- un comité directeur : instance décisionnelle délibérant sur toutes les questions relatives à l'activité du GIS ;
- un bureau : composé des membres nommés par le comité directeur, il propose les programmes de recherche à réaliser et les actions à mener dans le cadre du GIS ;
- Un conseil scientifique : organe consultatif garant de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du GIS ;
- **Le directeur est responsable de la mise en œuvre des programmes de recherche et des actions décidées par le comité directeur sur propositions du bureau.**

Activités :

- appuyer la mise en place du groupement et de sa structure GIS (finalisation de la convention entre membres fondateurs signataires et relai d'information vers les membres associés) ;
- mettre en place et animer le réseau des partenaires du GIS (scientifiques et gestionnaires d'aires marines protégées) ;
- contribuer au montage et au suivi de projets labellisés par le GIS (aider aux réponses à des appels d'offres scientifiques, à la publication d'articles scientifiques et d'ouvrages méthodologiques, à l'organisation de réunions, colloques conférences et séminaires) ;

- contribuer au transfert vers les gestionnaires des savoir-faire et à l'actualisation des connaissances et des méthodologies ;
- proposer un schéma d'organisation de la veille scientifique et méthodologique et du catalogage des données et diffuser l'information ;
- organiser les actions de formation dédiées aux gestionnaires d'AMP mais également aux scientifiques du futur réseau, assurer la communication, la promotion et la représentation du GIS ;
- rédiger des rapports annuels du GIS, gestion administrative et financière.

Compétences / Expériences professionnelles souhaitées :

- Titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat en Sciences Humaines et Sociales, en relation avec la thématique mer et littoral ; ou une expérience professionnelle minimum de cinq ans dans ces domaines ;
- Francophone et très bon niveau d'anglais scientifique professionnel ;
- Connaissance des réseaux scientifiques et gestionnaires dans les domaines du GIS ;
- Connaissance des gestionnaires d'Outre-mer et des spécificités ultramarines souhaitées ;
- Bonne connaissance des outils d'observation, de suivi et de gouvernance des aires marines protégées ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Sens de l'organisation, réactivité et autonomie ;
- Capacité forte d'animation et capacité à travailler en partenariat et en équipe ;
- Déplacements à prévoir.

Type de contrat : **CDD 1 an renouvelable (le financement du poste est assuré pour 3 ans)**

Début de contrat : à partir du 16 septembre 2013

Salaire brut mensuel : selon niveau de diplôme et expérience (fourchette entre 1900 et 2400 euros sur 12 mois)

Envoi des dossiers de candidatures (CV et lettre de motivation) **par courrier et par mail** à :

- Louis BRIGAND Louis.Brigand@univ-brest.fr
Laboratoire Geomer (UMR 6554), IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), Université de Bretagne Occidentale, 1 place Nicolas Copernic, 29280 Plouzané.
- Mahé CHARLES mahe.charles@aires-marines.fr
Service « Protection et Usages du Milieu Marin », Agence des aires marines protégées, 16 quai de la douane BP 42932, 29229 Brest Cedex 2.
- Harold LEVREL harold.levrel@ifremer.fr
Unité d'Economie Maritime, Ifremer
Pointe du Diable, 29820 Plouzané.

Les personnes souhaitant des informations sur le poste peuvent contacter Louis BRIGAND, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale (02.98.49.86.87 ; louis.brigand@univ-brest.fr) ou Mahé CHARLES, chargé de mission « analyses économiques et sociales » dans le service « Protection et Usages du Milieu Marin » de l'Agence des aires marines protégées (02.98.33.33.11 ; mahe.charles@aires-marines.fr)

Date limite de candidature : **21 juin 2013**

La sélection des candidats est effectuée au vu de la lettre de motivation et du curriculum vitae. Les candidats sélectionnés seront convoqués devant une commission qui se déroulera à Brest **le 28 juin 2013**.